

Arrêté n°A2023-1252
fixant la liste des candidats admis à participer
au concours de maîtrise d'œuvre
pour la rénovation de la bibliothèque Denis
Diderot – phase offre

LE PRESIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence transmis pour publication le 23 décembre 2022 au BOAMP et au JOUE ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures ;

Vu le procès-verbal du jury de concours du 21 avril 2023 ;

Considérant que le 23 décembre 2022, Est Ensemble a envoyé à la publication un avis d'appel public à la concurrence, pour la passation d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la bibliothèque Denis Diderot, en application de l'article R2131-16 du Code de la commande publique ;

Considérant que cette consultation est un concours restreint sur esquisse et implique la sélection, sur la base des candidatures présentées, des candidats qui seront admis à participer à la phase offre ;

Considérant qu'en application de l'article R2162-16 du Code de la commande publique, Est Ensemble a décidé d'annoncer dans l'avis d'appel public à la concurrence que le nombre de candidats admis à participer à la phase offre serait limité à 4 ;

Considérant que dans le cadre de la présente procédure, à la suite de la publication de l'avis public à la concurrence, quatre-vingt-deux groupements d'entreprises ont présenté leur candidature ;

Considérant qu'aucune de ces candidatures n'a été reçue hors délai et que les quatre-vingt-deux plis ont donc été ouverts ;

Considérant que la complétude des quatre-vingt-deux candidatures présentées a été vérifiée et qu'elles ont donc fait l'objet d'une analyse ;

Considérant l'avis motivé du jury de concours du 21 avril 2023 ;

Considérant que les groupements représentés respectivement par D'HOUNDT + BAJART ARCHITECTES & ASSOCIÉS, FLINT, BUREAU FACE B et MODAL ARCHITECTURE présentent des propositions permettant d'assurer une architecture durable et responsable ainsi que des références et des moyens humains très satisfaisants pour assurer l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la bibliothèque Denis Diderot ;

Considérant que les soixante-dix-huit autres groupements candidats présentent des propositions architecturales, des références et des moyens humains moins convaincants que ceux proposés par les quatre autres candidats ;

Considérant qu'il résulte ainsi de l'application de l'ensemble des critères énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence que la liste des groupements candidats doit être arrêtée comme suit :

- Groupement représenté par D'HOUNDT + BAJART ARCHITECTES & ASSOCIÉS (Pli n°49)
- Groupement représenté par FLINT (Pli n°4)
- Groupement représenté par BUREAU FACE B (Pli n°80)
- Groupement représenté par MODAL ARCHITECTURE (Pli n°90)

A R R E T E

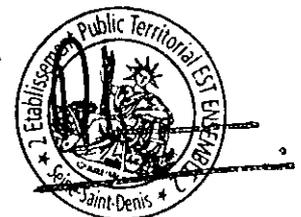
Article 1 : Est arrêté la liste suivante des groupements candidats pour participer au concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la bibliothèque Denis Diderot :

- Groupement d'entreprises D'HOUNDT + BAJART ARCHITECTES & ASSOCIÉS (mandataire)/HEXA INGENIERIE (cotraitant) / VENILATEC (cotraitant)
- Groupement d'entreprises FLINT (mandataire) / BERIM - PANTIN (cotraitant) / AGI2D (cotraitant) / META (cotraitant)
- Groupement d'entreprises BUREAU FACE B (mandataire) / BOLLINGER ET GROHMANN (cotraitant) / ESPACE TEMPS (cotraitant) / ADATT PARIS (cotraitant) / ALTERNATIVE (cotraitant)
- Groupement d'architecture MODAL ARCHITECTURE (mandataire) / JANEZ NGUYEN ARCHITECTES (cotraitant) / CME BTP SASU (cotraitant) / CORETUDE (cotraitant) / I+A LABORATOIRE DES STRUCTURES (cotraitant) / ACOUSTIBEL (cotraitant)

Article 2 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Comptable Public de l'Etablissement Public Territorial.

Fait à Romainville, le 23 MAI 2023

Le Président,



Patrice BESSAC

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil (93100) dans les deux mois suivant sa publication.

RD Préfecture : 25 MAI 2023

Publié le : 25 MAI 2023